

Référence : C.N.405.2014.TREATIES-XI.B.16.128 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS  
GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 128. PRESCRIPTIONS UNIFORMES CONCERNANT  
L'HOMOLOGATION DES SOURCES LUMINEUSES À DIODES  
ÉLECTROLUMINESCENTES (DEL) DESTINÉES À ÊTRE UTILISÉES DANS  
LES FEUX HOMOLOGUÉS DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LEURS  
REMORQUES

ADOPTION D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 128 <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement no 128 n'a notifié son désaccord à la proposition d'amendements dans le délai de six mois à dater de la notification dépositaire C.N.1008.2013.TREATIES-XI.B.16.128 du 10 décembre 2013. En conséquence, en vertu du deuxième paragraphe de l'article 12 de l'Accord, les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les Parties contractantes appliquant ledit Règlement no 128 à partir du 10 juin 2014.

Le 17 juin 2014



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.1008.2013.TREATIES-XI.B.16.128 du 10 décembre 2013 (Proposition d'amendements au Règlement no 128).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <http://treaties.un.org>.